

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 DECEMBRE 2014**

L'an deux mille quatorze, le 5 décembre à 21 heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie, sous la présidence de Mr Cyril COTONAT, Maire.

Présents : Mmes Sylvie NABOS, Valérie DOMERC, Eliane DUFFAU, MARTINEZ Christine, CAUSSADE Carole, GALLATO Nathalie et Mrs Cyril COTONAT, GEVAERT Jean-Marie, PERES André, Jean-Michel ESQUERRA, Philippe QUAGLINI

Absents excusés : Néant

Mme MARTINEZ Christine est élue secrétaire de séance

### **1) RESTAURATION LAVOIR SAINT LAURENT**

- Projet restauration du lavoir Saint Laurent est terminé à ce jour. Les panneaux indicatifs concernant le lavoir seront posés par le SIVOM. Quelques modifications et compléments sont à prévoir et seront effectués par l'entreprise TMH.

-La plaque des anciens combattants sera fixée sous le porche de l'église Saint-Laurent.

- Un dossier est déposé auprès de la Sauvegarde de l'art Français pour les travaux de restauration de l'église Saint André. Les travaux à réaliser sont la charpente et l'abri du sonneur. Un devis est fait par TMH.

### **2) LOTISSEMENT ET TRAVERSE DU VILLAGE**

-1 lot vendu au toit familial de Gascogne

- Le lot n 7 vendu à 17 €/ m<sup>2</sup>

-Concernant l'assainissement; la micro station est un assainissement non collectif, la commune aura la charge de l'investissement et de l'entretien. Création d'une association dont la mairie sera membre pour partager les frais.

-Pour communiquer sur la vente des lots, prévoir 2 panneaux (superficie des lots, renseignements à la mairie, téléphone et mail)

-Lecture du règlement du lotissement, des modifications seront apportées et une copie sera envoyée par mail aux membres du conseil municipal.

### **3) PROJET « M.A.M »**

-Le projet a été communiqué au niveau de la communauté des communes; projet accueilli favorablement.

-Présentation des plans pour le rez-de-chaussée et l'étage revu pour pouvoir accueillir jusqu'à 12 enfants pour 3 assistantes maternelles.

-Estimation financière à confirmer. 80 % de subventions publiques soit : DETR 20%, Région 10%, département 20%, réserve parlementaire 20%, CAF 10%, commune 20%.

Mr le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le dépôt des demandes de subventions ce qui est accordé à l'unanimité.

### **4) MISE A JOUR DU PLAN DE SAUVEGARDE COMMUNAL**

-Elaboration d'un document d'information communal sur les risques majeurs(DICRIM).

-Lecture du plan de sauvegarde.

- Validation du plan.

### **5) DOCUMENT UNIQUE**

-par rapport à la sécurité, il est demandé de délibérer pour établir le document unique en collaboration avec le Centre de Gestion et demander des financements auprès de la CNRACL. Validé par le conseil municipal

-Elaboration du document unique courant 2015

### **6) DIAGNOSTIC ENERGETIQUE**

- le diagnostic est réalisé et un rapport sera remis le 18 décembre 2014 à la SEMADOUR

## **7) ACHAT**

-un devis a été demandé pour un chariot de transport de chaises le montant est de 184,18 € HT, aussi il est demandé de voir s'il est possible de le fabriquer.

## **8) ORGANISATION DES VŒUX**

-Le 10/01/2015, prévoir pour 70 personnes environ (galettes, mandarines, vin blanc, jus de fruit, thé, café)

## **8) COMPTE RENDU REUNION DES ASSOCIATIONS**

-Règlement d'utilisation remis aux présidents et présidentes des associations.  
-Rapport sur la réservation de la salle des fêtes et des assemblées générales.  
-Retours financiers des associations positifs. Ils sont à la disposition des conseillers à la mairie.

## **9) DECORATION DE NOEL**

Pas de décoration

## **QUESTIONS DIVERSES :**

-En début d'année 2015 pot des agents de la commune. Date à définir.  
-Information concernant les parcelles classées en appellation d'origine protégée. Une parcelle dans le zonage z2 est concernée mais d'après les informations données par la DDT et l'INAO cela ne devrait pas être bloquant. Une réunion est prévue à la préfecture sur ce dossier. La date reste à définir.  
-Information sur le Fond de Compensation de la TVA. Celui-ci passe à 15,761 %.  
-Les élections départementales auront lieu le 22 et 29 mars 2015.  
-Les élections régionales se dérouleront en décembre 2015. La date n'est pas encore connue.  
-Les détecteurs de fumée pour les logements dont la mairie est propriétaire ont été achetés. Ceux-ci seront installés par François, avant le mois de mars, date officielle de l'obligation d'installation dans les habitations.  
- Une journée le 10 décembre sur la gestion des cimetières est organisée à Pau/Montardon. Compte-tenu des emplois du temps de chacun, aucun membre du conseil ne sera présent.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00H10.

Ont signé le registre tous les membres présents.